

Rapport 2017

sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Plateau Picard

Communauté de Communes

Conformément au Code général des collectivités (articles D2224-1 et suivants) modifié par le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le présent « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » a pour objet de présenter l'ensemble des aspects techniques et financiers du service d'élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés.

Sommaire

Introduction	3
Données globales du service	4
L'organisation générale.....	4
L'équipe	5
Les points marquants de l'année	5
Les données techniques.....	6
Les données financières	7
Données par type de collecte	12
Les ordures ménagères résiduelles et assimilées	12
Emballages recyclables et papiers	14
La collecte des déchets verts en porte-à-porte	16
Les déchetteries	17
Les autres activités du service	21
L'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)	21
La Recyclerie du Plateau Picard.....	21
La promotion du compostage domestique.....	24
Communication, sensibilisation et prévention des déchets	25

Introduction

La Communauté de communes du Plateau Picard est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 52 communes sur un territoire rural où vivent 30 851 habitants (population légale 2017).

Depuis 1992, la Communauté de communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle assure directement la collecte et a transféré le traitement au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

Poursuivant l'objectif d'un service de qualité au meilleur coût et dans le respect de l'environnement, la Communauté de communes a très tôt fait le choix du tri et du recyclage. Ces efforts ont porté leurs fruits puisqu'une part importante des déchets produits sur le Plateau Picard est aujourd'hui valorisée.

Ce rapport doit permettre à chacun, élus, administrés et partenaires, d'être informé en toute transparence sur la gestion du service et ses résultats. Ainsi il présente les mesures mises en place par la Communauté de communes ainsi que leurs répercussions.

Données globales du service

L'organisation générale

Les différents systèmes de collectes des déchets ménagers et assimilés

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes du Plateau Picard se décline en plusieurs services.

Type de collecte	Mode de collecte	Régie / prestation	Prestataire	Date de début du marché	Durée du marché
Ordures ménagères résiduelles	Porte-à-porte	Prestation	Gurdebeke	01/05/2016	5 ans
Déchetteries	Apport volontaire	Régie	/	/	/
Collecte des emballages recyclables	Apport volontaire	Prestation	Gurdebeke	01/01/2014	5 ans
Déchets verts	Porte-à-porte	Prestation	Gurdebeke	16/04/2018	2 ans
Objets pour réemploi	Apport volontaire et collecte sur RDV	CCPP	/	/	/

Tableau 1. Les différents modes de collecte des ordures ménagères et assimilées

Les règlements de collecte des déchets

Les modalités de fonctionnement des différents services de collecte des déchets ménagers et assimilés sont reprises dans deux arrêtés : le 10ST/01 du 4 janvier 2010 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés et le 03/38 du 2 décembre 2003 relatif à l'utilisation des déchetteries. Ces règlements sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la Communauté de Communes ou sur simple demande écrite auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Le traitement

Si la Communauté de communes assure directement la collecte des ordures ménagères, elle a en revanche délégué la compétence traitement au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO). Il est issu de la fusion du Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE) auquel appartenait la CCPP, et du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) en décembre 2016.

Le SMDO gère le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri des emballages recyclables et la valorisation des matériaux, le compostage des déchets verts collectés en porte-à-porte ainsi que le transport et le traitement des déchets collectés en déchetteries.

L'équipe

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers est élaborée par une commission d'élus présidée par Olivier de Beule, Vice-président en charge de l'environnement.

Cette politique est ensuite mise en œuvre par une équipe technique :

- Geoffrey Fumaroli : directeur des services techniques,
- Ingrid Thibon : assistante des services techniques,
Joëlle Fragnaud : chargée d'accueil et assistante du service déchets,
- David Cheptou : chef d'équipes déchetteries et Recyclerie,
- Sandra Cholet, chargée de mission déchets,
- Mickael Vanier, Francis Lefevre, Jacky Beaugrand, Camille Conty, Sullivan Laglenne, Stephanie Ducastel, Gregory Cambron, Robin Abbruggiati (jusqu'en avril), Benoit Lelong (à partir de mai) et Luigi Masiero (juillet-août et décembre), animateurs de déchetterie.
- Wilfried Déramé : agent en charge de broyage des branchages en déchetterie
- Jean-Pierre Dupoty : agent d'entretien des points tri
- Elodie Cléaz : chargée de mission sensibilisation et prévention des déchets
- Thierry Lemaire, Xavier Van Vooren (jusqu'en juin), Remi Smardzewski, Sullivan Laglenne, Gregory Cambron et Cédric Devisme (à partir de juillet) : agents de collecte et de valorisation de La Recyclerie du Plateau Picard
- Stéphanie Ducastel et Marie-Laure Morenvillers : magasin de la Recyclerie du Plateau Picard

Les points marquants de l'année

L'année a été marquée par :

- Le déploiement sur le terrain de 3 ambassadrices du tri pour sensibiliser les usagers à la nécessité de trier leurs déchets recyclables
- Le passage de la collectivité du SYMOVE au SMDO qui a fortement impacté financièrement la collectivité.

Les données techniques

Quantités collectées

	Quantités collectées	Quantités collectées par habitant	Répartition
Ordures ménagères résiduelles	5 888 t	191 kg	30%
Déchetteries	10 396 t	337 kg	52%
Points tri	2 357 t	76 kg	12%
Déchets verts en porte-à-porte	1 311 t	42 kg	7%
Total	19 952 t	647 kg	100%

Tableau 2. Quantités de déchets collectés par type de collecte et répartition

Évolutions

La quantité totale de déchets ménagers collectés sur le Plateau Picard ne présente pas de tendance évolutive claire mais connaît des années hautes et des années basses, principalement sous l'influence des quantités de déchets collectées en déchetteries qui sont plus variables.

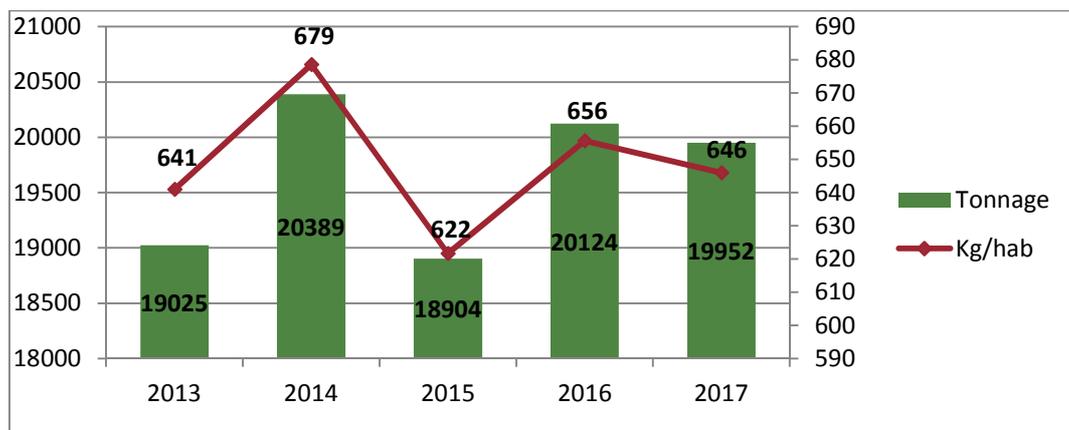


Figure 1. Evolution de la quantité totale de déchets collectés en tonnes et en kg/hab

Le développement des collectes sélectives conjugué à une prise de conscience et un effort de la population ont permis ces dernières années une augmentation significative de la part de matériaux valorisés. Cependant les efforts sont à poursuivre car de nombreux déchets valorisables restent présents dans la poubelle ordinaire.

	Taux de collecte sélective*	Taux de valorisation**
2013	66%	37 %
2014	68 %	56 %
2015	65 %	53 %
2016	68 %	54 %
2017	70 %	56 %

Tableau 3. Indicateurs de suivi du niveau de collecte sélective et de valorisation des déchets

* Les collectes sélectives concernent les déchets collectés séparément des ordures ménagères résiduelles afin de pouvoir être valorisés ou éliminés dans des conditions de sécurité renforcées.

**Sont pris en compte les déchets recyclés, compostés et la valorisation sous forme d'énergie (bois de déchetteries).

La hausse du taux de valorisation observée depuis 2014 s'explique par le recyclage des gravats grâce à une opération de concassage réalisée en 2014 et destinée à être reconduite de façon périodique.

Les données financières

Le fonctionnement

Le bilan de l'année 2017

	Dépenses				Recettes directes	Coût résiduel (dépenses - recettes directes)
	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Traitement (SMDO)	Total		
Ordures ménagères résiduelles	30 222 €	482 918 €	563 489 €	1 076 629 €	0 €	1 076 629 €
Déchetteries	266 569 €	210 987 €	309 871 €	787 427 €	187 205 €	600 222 €
Points tri	106 894 €	173 609 €	0 €	280 503 €	62 588 €	217 914 €
Déchets verts en pâp	0 €	125 894 €	32 702 €	158 596 €	0 €	158 596 €
Recyclerie	177 909 €	0 €	0 €	177 909 €	61 910 €	115 999 €
Autres versements au SMDO	0 €	0 €	104 585 €	104 585 €	0 €	104 585 €
Prévention des déchets	37 592 €	0 €	0 €	37 592 €	0 €	37 592 €
TOTAL	619 186 €	993 408 €	1 006 123 €	2 618 717 €	281 180 €	2 316 062 €

Tableau 4. Dépenses et recettes de fonctionnement en euros

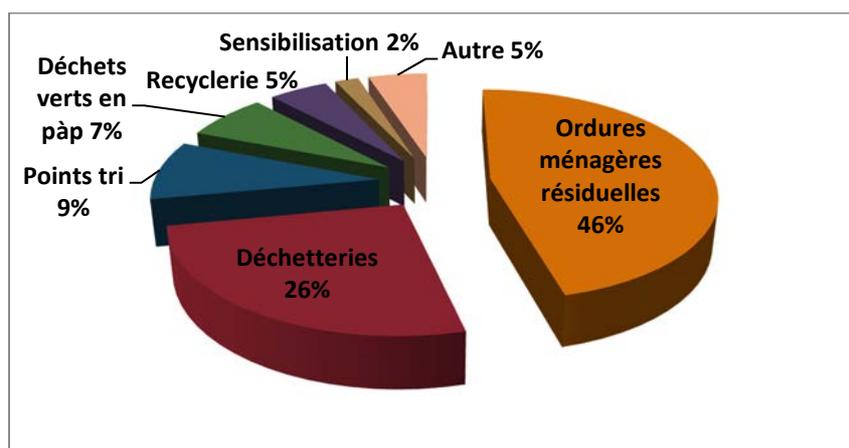


Figure 2. Répartition des coûts résiduels de fonctionnement en %

Malgré une baisse significative des quantités collectées, les ordures ménagères résiduelles, orientées vers l'enfouissement, continuent de représenter la part la plus importante des coûts de fonctionnement. Elles restent donc l'enjeu principal dans l'objectif de la maîtrise du budget des déchets ménagers, et il est nécessaire que les gestes de tri et de réduction de la production de déchets deviennent pour chacun un réflexe quotidien.

	Coût résiduel à la tonne	Coût résiduel par habitant
Ordures ménagères résiduelles	183 €	35 €
Déchetteries	58 €	19 €
Points tri	27 €	2 €
Déchets verts en pàp	121 €	5 €
TOTAL	116 €	75 €

Tableau 5. Coût résiduel pour la collectivité des différents modes d'élimination des déchets ménagers

L'évolution du coût résiduel de fonctionnement

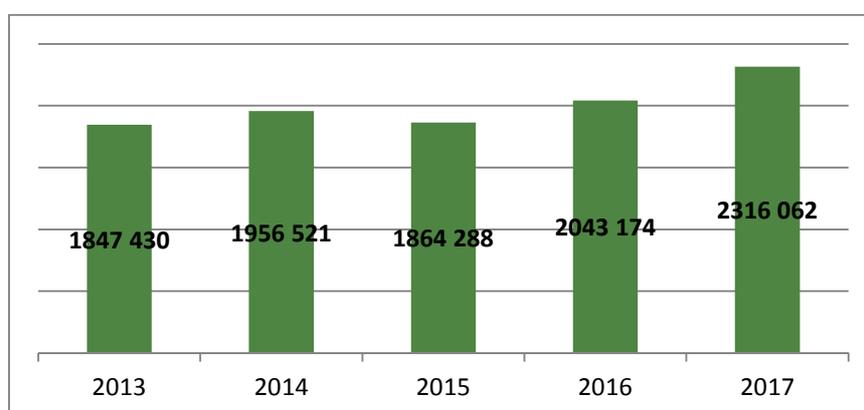


Figure 3. Evolution du coût résiduel de fonctionnement du service en euros

NB : les coûts globaux de fonctionnement présentés ci-dessus correspondent aux dépenses moins les recettes directes (ventes de matériaux, subventions, soutiens etc).

L'investissement

	Dépenses	Recettes	Coût résiduel (dépenses - recettes)
Ordures ménagères résiduelles	6 999 €	10 175 €	- 3 176 €
Déchetteries	37 091 €	5271 €	31 820 €
Points tri	37 828 €	6 105 €	31 723 €
Déchets verts en pàp	0 €	0 €	0 €
Recyclerie	408 €	0 €	408 €
Vente de composteurs	4 823 €	2 046 €	2 777 €
TOTAL	87 148 €	23 597 €	63 552 €

Tableau 6. Dépenses et recettes d'investissement du service en euros

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Solde	Solde rapporté à l'habitant
2013	62 024 €	48 093 €	13 941 €	0 €
2014	267 472 €	23 542 €	243 929 €	8 €
2015	383 981 €	47 003 €	336 977 €	11 €
2016	24 473 €	2 427 €	22 046 €	1 €
2017	87 148 €	23 597 €	63 552 €	2 €

Tableau 7. Evolution des dépenses et recettes d'investissement du service

Le financement du service

Les dépenses du service sont financées :

- Par des recettes directes : vente de matériaux ou autres produits, soutiens versés par des Eco-organismes, aides à l'emploi et subventions
- Par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée avec la taxe foncière par les contribuables. Celle-ci est calculée à partir de la moitié de la valeur locative du bien à laquelle la collectivité applique un taux de 13%.

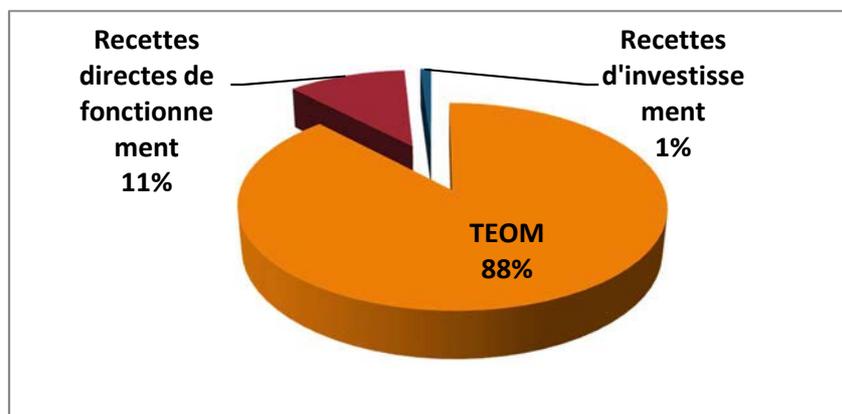


Figure 4. Répartition des sources de financement

	Recettes directes de fonctionnement	Recettes d'investissement	TEOM perçue	Couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes	Couverture des dépenses totales par les recettes
2013	536 759 €	48 093 €	2 102 830 €	111 %	108 %
2014	672 830 €	23 542 €	2 038 878 €	103 %	94 %
2015	703 759 €	47 003 €	2 074 537 €	108 %	94 %
2016	631 432 €	2 427 €	2 106 158 €	102 %	101 %
2017	311 704 €	23 597 €	2 141 140 €	93 %	91 %

Tableau 8. Evolution des recettes et du financement du service

En 2017, la TEOM et les recettes directes n'ont pas permis de couvrir les dépenses du service en raison d'une baisse très importante des recettes directes alors que les dépenses sont restées stables. Cette baisse est due au passage de la collectivité au SMDO dont les modalités financières sont très différentes de celle du Symove (pas de reversement des recettes perçues sur le tri).

Dans ce cas, le montant restant est financé par le budget général de la collectivité.

Présentation financière selon la méthode standard de l'Ademe (matrice des coûts)

La matrice des coûts est un outil développé par l'Ademe qui permet de calculer les coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode standard. Cela permet ensuite de réaliser des statistiques fiables à différentes échelles ou de comparer les données d'une collectivité à l'autre.

Cette méthode, différent du suivi comptable classique, impose notamment de travailler en montants hors-taxe, d'amortir et d'intégrer l'ensemble des investissements ou encore d'intégrer au coût du service une partie des charges générales de la structure.

La matrices des coûts vise à refléter de façon la plus fidèle possible le cout réel de la gestion des déchets en faisant ressortir des coûts ou des recettes pouvant être masquées en comptabilité (ex : tarifs du syndicat de traitement différents du coût réel du service).

	Ordures ménagères résiduelles	Déchetteries	Points tri	Déchets verts	Recyclerie	Autres (gestion du passif et des collectes textiles)	Total
Charges de structure	137 395 €	65 511 €	49 797 €	13 919 €	16 754 €		283 376 €
Communication prévention	20 049 €	5 719 €	12 585 €	6 507 €	193 600 €		238 459 €
Pré-collecte et collecte	491 083 €	299 097 €	288 221 €	118 035 €			1 194 37 €
Transport traitement	1 082 146 €	452 220 €	279 554 €	39 386 €		68 939 €	1 922 245 €
Total charges	1 730 674 €	822 547 €	630 158 €	177 846 €	210 353 €	68 939 €	3 640 517 €
Recettes	336 264 €	160 824 €	501 656 €	409 €	61 910 €	3 011 €	1 064 075 €
Coût aidé HT (dépenses - recettes)	1 394 410 €	661 723 €	128 502 €	177 437	148 443 €	65 928 €	2 576 442 €
Coût aidé TTC	1 489 429 €	712 744 €	158 612 €	191 752 €	153 369 €	69 582 €	2 775 489 €
Coût aidé TTC à l'hab	49 €	23 €	5 €	6 €	5 €	2 €	92 €
Coût aidé TTC à la tonne	253 €	99 €	67 €	146 €			165 €

Ainsi cette méthode fait apparaitre les coûts et recettes de traitement des déchets par le SMDO qui sont très différents des tarifs appliqués par le syndicat (pas de dépenses de traitement ni de recettes sur le tri, réutilisation des recettes du tri pour réduire le coût de traitement des ordures ménagères, tarification forfaitaire du traitement des déchets verts sans lien avec le coût réel de traitement des déchets de la collectivité...).

Données par type de collecte

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées

Fonctionnement général

L'organisation de la collecte

La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu toute l'année, excepté les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre, à raison d'un passage par semaine. Pour la maison de retraite de Domfront et la ville de Saint-Just-en-Chaussée, la densité de population plus importante nécessite une deuxième collecte hebdomadaire.

Elle intègre la collecte des déchets des professionnels si ceux-ci sont physiquement identiques aux déchets ménagers et que leur prise en charge ne présente pas de contraintes particulières.

Les déchets sont collectés par le biais de bacs d'un volume adapté à la taille du foyer fournis par la CCPP.

Composition du foyer	Volume du conteneur
de 1 à 3 habitants	80 litres
4 habitants	120 litres
5 habitants	140 litres
6 à 7 habitants	180 litres
8 habitants et +	240 litres

Tableau 9. Règle de dotation en conteneurs pour les foyers en habitat individuel

Par dérogation, des sacs de 50 litres au logo du Plateau Picard sont fournis lorsque l'utilisation du conteneur n'est pas possible à raison de 2 rouleaux de 26 sacs pour une année pour une personne seule, puis un rouleau de 26 sacs par personne supplémentaire dans le foyer.

Le traitement

Après un passage par le centre de transfert de St Just en Chaussée, les ordures ménagères résiduelles du Plateau Picard sont envoyées au centre d'enfouissement de Moulin sous Touvent (60).

Données techniques

Quantités collectées et évolutions

Après plusieurs années de stabilisation, on observe à nouveau depuis 2015 une baisse de la courbe qui s'est fortement amplifiée en 2017 avec le passage d'ambassadrices du tri pour interpellier et sensibiliser les usagers sur la nécessité de trier les déchets recyclables.

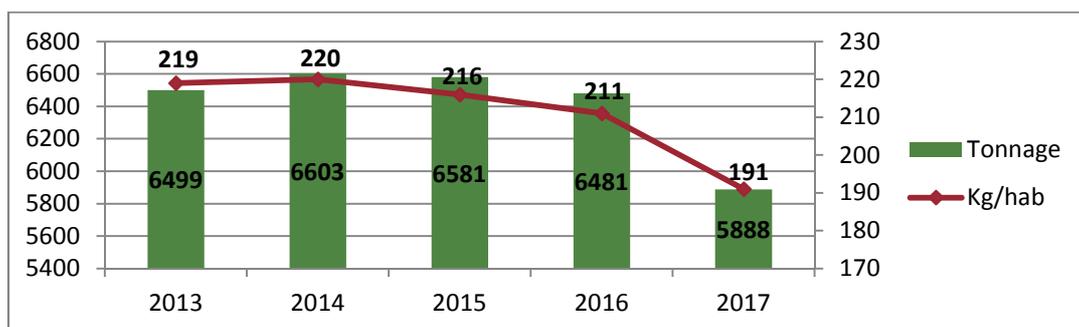


Figure 5. Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

Données financières

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Traitement (SMDO)	Total	Coût à la tonne	Coût par habitant
2013	32 120 €	420 294 €	496 482 €	948 896 €	146 €	32,0 €
2014	22 688 €	468 674 €	551 331 €	1 042 693 €	158 €	34,7 €
2015	23 958 €	455 935 €	550 358 €	1 030 251 €	157 €	33,9 €
2016	24 182 €	462 353 €	566 335 €	1 052 870 €	162 €	34,3 €
2017	30 222 €	482 918 €	563 489 €	1 076 629 €	183 €	34,8 €

Tableau 10. Evolution du coût de gestion des ordures ménagères résiduelles en € TTC

La baisse importante du tonnage collecté en 2017 (-9%) ne s'est pas traduite par une réduction du coût pour la collectivité de la gestion des ordures ménagères résiduelles car elle a été compensée par la hausse du coût de traitement à la tonne liée au passage au SMDO.

Les conteneurs enterrés avec contrôle d'accès

La Communauté de communes dispose de 2 sites de collecte des ordures ménagères résiduelles en apport volontaire par le biais de conteneurs enterrés avec contrôle d'accès :

- Un à Maignelay Montigny (implanté en 2013) qui dessert 2 immeubles de 54 logements appartenant à la SA HLM (résidence des Platanes). Il est équipé de 2 conteneurs enterrés de 5 m3 dotés d'un système de contrôle d'accès et de 3 conteneurs enterrés de 4m3 en libre accès pour le tri.
- Un à St Just en Chaussée (implanté en 2016) qui dessert 10 immeubles et 128 logements appartenant à Picardie Habitat (Résidence des Rossignols). Il est équipé de 5 conteneurs ordures ménagères de 5 m3 avec contrôle d'accès et 3 conteneurs de tri en libre accès.

L'accès aux conteneurs de collecte des ordures ménagères est réservé aux habitants des résidences et se fait au moyen de badges. Un logiciel dédié permet de gérer les badges et d'accéder aux informations concernant leur utilisation.

L'objectif du projet est de trouver des solutions adaptées pour favoriser la pratique du tri en habitat collectif.

En 2017 :

- 63,8 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées par le biais de ces conteneurs enterrés
- La collecte de ces ordures ménagères a représenté un coût de 5 833 €, leur traitement 6 421 € et le coût de maintenance des colonnes 1829 € soit en tout 14 083 €.

Le coût de collecte et de traitement à la tonne de ces ordures ménagères est supérieur à la moyenne (221 € contre 183 €), mais le développement de ces dispositifs devrait dans les années à venir permettre de réduire ces coûts.

Emballages recyclables et papiers

Fonctionnement général

L'organisation de la collecte

Au vu du caractère très rural et de l'étendue de son territoire, l'apport volontaire a été préféré à la collecte en porte-à-porte sur le Plateau Picard. Les déchets sont répartis en 3 flux (auxquels correspondent 3 couleurs différents sur les colonnes de tri) :

- Verre
- Papier et carton
- Emballages en métal, en plastique et briques alimentaires

La collecte se fait sur 129 points tri répartis sur l'ensemble du territoire et équipés de 506 colonnes de tri. Chaque point tri standard accueille au minimum une colonne pour chaque flux.

Le traitement

A l'exception du verre, les déchets collectés sont acheminés au centre de tri de St Just en Chaussée afin d'éliminer les erreurs de tri et de séparer les matériaux, puis expédiés vers différentes usines de recyclage.

Données techniques

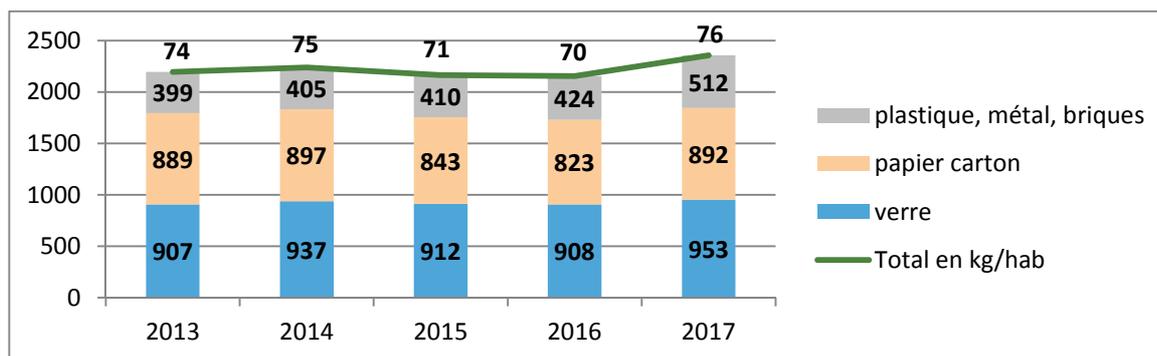


Tableau 11. Evolution des quantités d'emballages recyclables et de papier collectés en tonnes

Données financières

Fonctionnement

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Total
2013	45 996 €	119 130 €	187 681 €	352 807 €
2014	46 399 €	172 603 €	192 463 €	411 465 €
2015	46 088 €	171 616 €	188 832 €	406 536 €
2016	29 775 €	171 397 €	192 046 €	393 218 €
2017	106 894 €	173 609 €	0 €	280 503 €

Tableau 12. Evolution des dépenses de gestion des déchets recyclables issus des points tri

	Eco-emballage	Vente des matériaux	Ecofolio	Autres recettes	Total
2013	226 916 €	156 227 €	19 164 €	0 €	402 306 €
2014	276 186 €	161 620 €	19 280 €	24 €	457 110 €
2015	303 076 €	133 837 €	20 515 €	10 420 €	467 848 €
2016	230 349 €	143 271 €	15 968 €	0 €	389 589 €
2017	8 000 €	28 288 €	0 €	26 300 €	62 588 €

Tableau 13. Evolution des recettes issues du tri sélectif dans les points tri

	Coût total (recettes déduites)	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
2013	- 49 500 €	- 23 €	- 1,7 €
2014	-45 645 €	- 20 €	-1,5 €
2015	-61 311 €	-28 €	-2,0 €
2016	3 629 €	2 €	0,1 €
2017	217 914 €	92 €	7 €

Tableau 14. Evolution du coût de gestion des déchets recyclables issus des points tri

En 2017, avec le passage au SMDO le montant des dépenses et recettes liées aux points tri été fortement modifié car les modalités financières de ce syndicat sont très différentes de celles du Symove.

En effet, contrairement au Symove, le SMDO ne facture pas le tri aux collectivités adhérentes mais ne reverse pas non plus les recettes (vente de matériaux et soutiens éco-organismes) en dehors de celles sur le verre.

De plus, en 2017, la collectivité a connu une hausse importante de ses charges de personnel (recrutement de 3 ambassadrices du tri) sans pouvoir bénéficier des retombées financières de cette action (non reversement des recettes du tri).

Le coût résiduel du tri sélectif a donc fait un bond de plus de 210 000 € en 2017 qui explique à lui seul en grande partie la hausse du coût global de la gestion des déchets.

Investissement

En 2017, 37 828 € ont été investis pour l'amélioration et l'entretien du parc de points tri :

- 24 730 € pour l'achat de conteneurs de tri, petites poubelles et pièces détachées
- 12 752 € pour la réalisation de travaux d'extension ou de création de dalles
- 347 € pour l'acquisition d'un souffleur pour l'entretien des points tri

La collecte des déchets verts en porte-à-porte

Fonctionnement général

Organisation de la collecte

La collecte des déchets verts concerne les déchets de jardin tels que tontes, tailles, feuilles ou fleurs, et exclut les déchets de cuisine. Elle a lieu durant la période de forte production végétale soit en 2017 du 16 avril au 3 août et du 3 septembre au 26 octobre.

Les usagers présentent leurs déchets verts dans des sacs transparents réutilisables fournis gratuitement par la collectivité et au logo de celle-ci. La collecte est limitée à 5 sacs par foyer et par passage.

Traitement

Ils sont traités sur une plate-forme de compostage de la société Sede Environnement à Reuil sur Brèche.

Données techniques

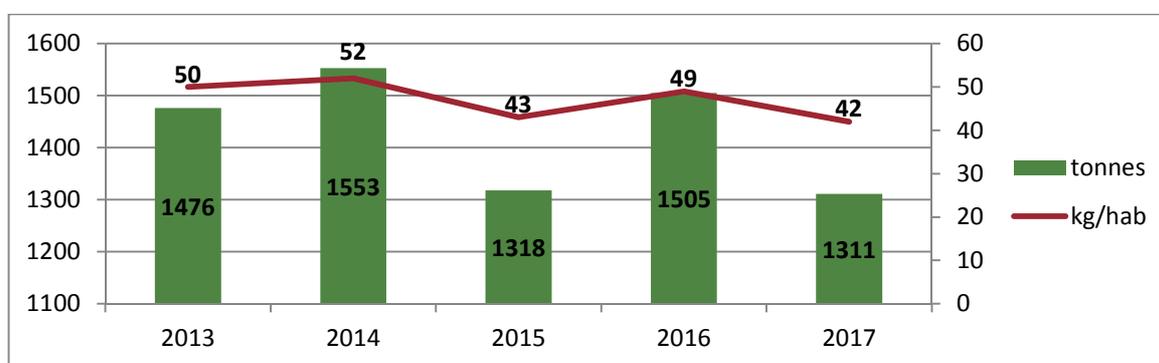


Figure 6. Evolution des quantités de déchets verts collectés en porte-à-porte

A noter : les quantités varient d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques.

Données financières

	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Sacs de pré-collecte	Coût total	Coût à la tonne	Coût/hab
2013	90 896 €	21 550 €	4360 €	116 807 €	79 €	3,9 €
2014	101 808 €	23 249 €	4 361 €	129 418 €	83 €	4,3 €
2015	88 421 €	19 488 €	6 928 €	114 837 €	87 €	3,8 €
2016	126 267 €	22 078 €	8 607 €	156 952 €	104 €	5,1 €
2017	125 894 €	32 702 €	0 €	158 596 €	121 €	5,1 €

Tableau 15. Evolution du coût de la gestion des déchets verts collectés en porte-à-porte

En 2017 le coût de collecte des déchets verts en porte-à-porte est resté stable par rapport à 2016 malgré la baisse du tonnage collecté. La hausse du coût de traitement (tarif forfaitaire à l'habitant appliqué par le SMDO sans lien avec les quantités traitées) a été compensée par l'absence d'achat de sacs (achetés en plus grande quantité en 2016 pour bénéficier d'un tarif plus avantageux).

Les déchetteries

Fonctionnement général

L'organisation de la collecte

Les habitants du Plateau Picard disposent de 4 déchetteries à St Just en Chaussée, Maignelay Montigny, La Neuville Roy et Bulles, pour se débarrasser des déchets encombrants ou dangereux non pris en charge par les autres collectes.

Les habitants des communes de Gannes, Quinquempoix et Wavignies bénéficient également d'un accès à la déchetterie d'Ansauvillers par le biais d'une convention avec la Communauté de communes de la Brèche et Noye puis avec le SMDO avec le transfert de la gestion de la déchetterie.

Le traitement

Les matériaux collectés en déchetterie connaissent diverses destinations :

- Le tout-venant est envoyé en centre d'enfouissement
- Les déchets dangereux sont collectés et traités par une société spécialisée
- Les déchets verts sont envoyés en plate-forme de compostage
- Le bois sert de combustible pour des chaufferies
- Les gravats sont stockés dans un site d'enfouissement de la Communauté de communes avant d'être concassés et réutilisés
- Les métaux, les pneus, le carton, les déchets d'équipement électriques et électroniques, les piles et batteries, les lampes et néons sont envoyés vers les filières de recyclage correspondantes.

Données techniques

La fréquentation

Depuis leur ouverture, les déchetteries de la Communauté de Communes ne cessent d'accueillir un nombre de visiteurs toujours plus important. Depuis 2015, la collectivité a mis en place un système de contrôle d'accès et équipé ses usagers de badges qui permettent de suivre de façon informatisée les visites et les déchets apportés.

	Fréquentation annuelle	Evolution de la fréquentation / à 2015 en %	Volume annuel d'ouverture en heures	Fréquentation moyenne par heure
Maignelay-Montigny	29 680	-2%	1 500 h	20
Saint-Just-en Chaussée	35 375	+7%	1 468 h	24
Bulles	6 742	+6%	701 h	10
La Neuville-Roy	14 143	+1%	1041 h	14
Total Plateau Picard	85 940	+3%	4572 h	18

Tableau 16. Fréquentation des déchetteries en nombre de visites

Depuis 2013, la fréquentation annuelle enregistrée en déchetterie oscille entre 81 000 et 87 000 visites annuelles.

Les quantités collectées

	2013	2014	2015	2016	2017
Maignelay-Montigny	3053 t	3263 t	2798 t	3279 t	3339 t
Saint-Just-en Chaussée	3163 t	3643 t	3263 t	3660 t	3937 t
Bulles	661 t	767 t	636 t	799 t	805 t
La Neuville-Roy	1581 t	1812 t	1652 t	1679 t	1748 t
Ansauvillers	382 t	495 t	492 t	565 t	567 t

Tableau 17. Evolution des quantités collectées par déchetterie

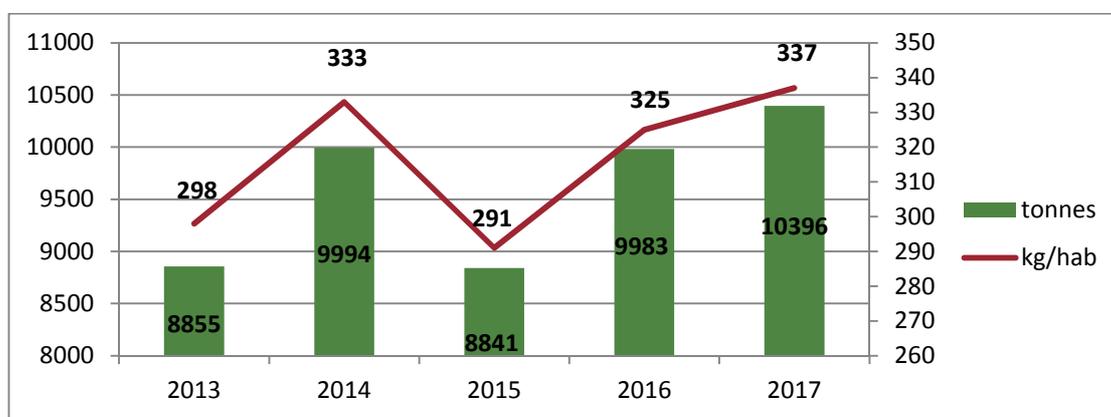


Figure 7. Evolution des quantités collectées en déchetterie

	Maignelay-Montigny	Saint-Just-en-Chaussée	Bulles	La Neuville-Roy	Ansauvillers	Total	Proportion du total en %
Tout venant	725 t	1026 t	201 t	414 t	181 t	2 547 t	25 %
Gravats	1013 t	1 176 t	268 t	594 t	111 t	3 163 t	30 %
Déchets verts	802 t	1 095 t	203 t	398 t	164 t	2 662 t	26 %
Bois	384 t	0 t	78 t	177 t	24 t	663 t	6 %
Ferrailles	138 t	126 t	30 t	65 t	19 t	378 t	4 %
Cartons	102 t	121 t	19 t	37 t	14 t	284 t	3 %
DEA*	24 t	226 t t	Non collecté	Non collecté	34 t	284 t	3 %
DEEE	101 t	118 t		45 t	18 t	284 t	3 %
Huiles	7 t	7 t	2 t	7 t	Non collecté	23 t	0 %
Batteries	2 t	3 t	Non collecté	Non collecté		6 t	0 %
Pneus	11 t	8 t				19 t	0 %
DDM**	29 t	30 t	4 t	10 t	2 t	75 t	1 %
Piles	1 t	1 t	Non collecté	Non collecté	Non collecté	1 t	0 %
Total	3 339 t	3 937 t	805 t	1748 t	559 t	10 396 t	100 %

Tableau 18. Quantités collectées par matériau et par déchetterie

* Déchets d'éléments d'ameublement (mobilier)

** Déchets dangereux

Données financières

Fonctionnement

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Traitement	Total
St-Just-en-Chaussée	81 941 €	53 451 €	114 596 €	249 988 €
Maignelay-Montigny	91 596 €	46 691 €	101 209 €	239 496 €
Bulles	29 636 €	34 520 €	26 209 €	90 365 €
La Neuville -Roy	53 643 €	66 572 €	53 579 €	173 795 €
Ansauvillers				29 260 €
TOTAL	256 816 €	201 234 €	300 118 €	787 427 €

Tableau 19. Répartition des dépenses de fonctionnement des déchetteries

	Vente des matériaux	Artisans	Soutiens Eco-organismes	Autres recettes	Total
Saint-Just-en-Chaussée	29 645 €	3 688 €	25 090 €	9 547 €	67 970 €
Maignelay-Montigny	29 692 €	3 890 €	23 839 €	13 170 €	70 591 €
Bulles	5 864 €	-	6 654 €	3 130 €	15 648 €
La Neuville -Roy	12 256 €	-	14 894 €	5 847 €	32 997 €
TOTAL	77 457 €	7 578 €	70 477 €	31 694 €	187 205 €

Tableau 20. Répartition des recettes de fonctionnement par déchetterie

NB : les tableaux ci-dessus incluent pour les déchetteries de La Neuville Roy et Bulles le coût de fonctionnement du broyeur de branches (utilisé pour broyer les branchages sur les plateformes végétaux) et la recette liée à la mise à disposition de ce broyeur et du personnel nécessaire à son utilisation auprès de communes.

En 2017, les montants liés au broyage sont les suivants :

- Dépenses (personnel) : 15 762 €
- Recettes : 650 €

	Personnel et fonctionnement	Collecte	Traitement	Ansauvillers	Recettes	Coût total	Coût par tonne	Coût par hab
2013	159 965 €	181 930 €	284 999 €	17 448 €	62 026 €	582 317 €	66 €	19,6 €
2014	178 039 €	222 207 €	254 428 €	26 838 €	100 628 €	580 884 €	58 €	19,3 €
2015	184 543 €	208 467 €	238 238 €	25 211 €	124 505 €	531 545 €	60 €	17,5 €
2016	225 598 €	204 259 €	274 422 €	30 281 €	147 249 €	587 311 €	59 €	19,1 €
2017	256 816 €	201 234 €	300 118 €	29 260 €	187 205 €	600 222 €	58 €	19,4 €

Tableau 21. Evolution du coût de fonctionnement des déchetteries

Investissement

Il n'y a pas eu d'investissements réalisés en déchetteries en 2017 à l'exception du remplacement du lecteur de cartes d'un pont bascule pour un montant de 1522,80 € TTC.

Les autres activités du service

L'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)

Le fonctionnement du site

La Communauté de communes dispose d'un site destiné au stockage des gravats situé sur la commune de Maignelay Montigny. Les gravats collectés en déchetterie y sont stockés de façon temporaire avant concassage et réutilisation. Un réaménagement du site suite à son exploitation est prévu.

En 2017, 360 apports y ont été effectués représentant un total de 3 052 tonnes.

L'opération de concassage

En 2013 et en 2016 ont eu lieu des opérations de concassage afin de pouvoir continuer à utiliser ce site de stockage qui présente l'intérêt de la proximité et d'un coût réduit pour la collectivité.

Les matériaux amenés au cours des années précédentes ont été extraits et passés dans un concasseur afin de séparer les terres et de produire un matériau réutilisable et calibré (calibre 40/80 et 0/40). Les produits générés ont ensuite été vendus à des communes ou des entreprises pour servir à l'entretien de chemins communaux par exemple.

Cette opération sera renouvelée en 2019.

La Recyclerie du Plateau Picard

Fonctionnement général

La Recyclerie est un service de proximité à vocation sociale par l'insertion professionnelle et la revente d'objets à bas prix ; et environnementale par son action de réduction des déchets et de promotion du réemploi.

Elle assure les activités de :

- Collecte des encombrants et objets d'occasion réutilisables en déchetterie ou à domicile sur RDV
- Nettoyage et remise en état des objets collectés
- Vente chaque samedi

Pour réaliser ses missions la Recyclerie dispose :

- D'un camion de 20 m³ avec hayon permettant la collecte des objets à domicile et en déchetteries
- D'un atelier situé à St Just en Chaussée
- D'un magasin situé à St Just en Chaussée dont la CCPP est propriétaire

La Recyclerie dispose d'un page Facebook sur laquelle sont présentés chaque semaine des photos des nouveaux apports, et réalise plusieurs fois dans l'année des ventes thématiques spéciales.

Données techniques

L'activité générale

	Nombre de RDV de collecte à domicile	Quantité d'objets remis en état et apportés au magasin	Taux de valorisation par réemploi	Nombre de jours d'ouverture du magasin
2013	416	<i>Absence de données</i>		48
2014	362	44 t	32 %	44
2015	341	46 t	30 %	47
2016	319	42 t	28 %	45
2017	389	36 t	22 %	46

Tableau 22. Indicateurs d'activités de la Recyclerie

Les collectes

	Quantités collectées à domicile	Quantités collectées en déchetteries	Quantités collectées en magasin	Total
2013	<i>Absence de données</i>			
2014	83 t	40 t	15 t	138 t
2015	97 t	43 t	15 t	155 t
2016	70 t	67 t	14 t	152 t
2017	97 t	56 t	10 t	162 t

Tableau 23. Les quantités collectées par la Recyclerie

Le magasin

Catégorie	Objets vendus	Chiffre d'affaire	
	Quantité	Valeur	Proportion / total
Electroménager	279	6 605 €	12 %
Mobilier	407	16 130 €	30 %
Vaisselle	7 655	3 283 €	6 %
Textiles	2 826	4 281 €	8 %
Cycles	44	780 €	1 %
Loisirs, bibelots, bijoux	12 955	22 200 €	41 %
Autres (livraisons)	-	515 €	0 %
Total	24 817	54 147 €	100 %

Tableau 24. Objets vendus et chiffre d'affaires du magasin par famille d'objets

Données financières

Fonctionnement

	Personnel	Véhicules	Location bâtiment	Frais de fonctionnement	Total
2013	137 981 €	6 303 €	4 792 €	16 528 €	165 604 €
2014	176 630 €	3 854 €	0 €	25 228 €	205 712 €
2015	166 733 €	4 032 €	0 €	32 195 €	202 961 €
2016	163 316 €	2 596 €	0 €	13 692 €	179 604 €
2017	152 081 €	4 534 €	0 €	21 294 €	177 909 €

Tableau 25. Evolution et répartition des dépenses de fonctionnement de la Recyclerie

	Ventes (magasin et Agorastore)	Contrats aidés	Ecosystème	Autres	Total
2013	47 427 €	23 896 €	372 €	293 €	71 987 €
2014	47 056 €	26 074 €	300 €	276 €	73 706 €
2015	47 846 €	20 787 €	60 €	0 €	68 693 €
2016	51 598 €	8 289 €	0 €	536 €	60 423 €
2017	54 524 €	7 386 €	0 €	0 €	61 910 €

Tableau 26. Evolution et répartition des recettes de fonctionnement de la Recyclerie

	Coût total recettes déduites	Coût total par habitant
2013	93 617 €	3,2 €
2014	132 006 €	4,4 €
2015	134 268 €	4,4 €
2016	119 181 €	3,9 €
2017	115 999 €	3,8 €

Tableau 27. Evolution du coût de fonctionnement de la Recyclerie

Investissement

En 2017 les dépenses d'investissement de la Recyclerie se sont élevées à 408 € pour des travaux de rénovation du toit.

La promotion du compostage domestique

Depuis 2006, la Communauté de communes offre à ses habitants la possibilité d'acquérir des composteurs à prix réduits. Elle propose 4 modèles de composteurs (bois et plastique, 400 et 600 litres, au tarif de 15 € pour les composteurs de 400l et 18 € pour les composteurs de 600l.

	Bois 400 l	Bois 600l	Plastique 400l	Plastique 600l	Total
2013	12	63	18	57	150
2014	17	79	12	63	171
2015	25	53	29	66	173
2016	18	68	15	28	127
2017	21	53	16	29	103

Tableau 28. Evolution du nombre de composteurs distribués

Aspects financiers

- 70 composteurs et 100 bio-seaux ont été achetés pour un montant total de 4 822,79 € TTC.
- 103 composteurs ont été distribués pour un montant de 2 046 €.

Communication, sensibilisation et prévention des déchets

Les actions de sensibilisation

Les interventions en milieu scolaires

Depuis de nombreuses années, la réalisation des animations scolaires était confiée au SYMOVE, syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés auquel le Plateau Picard adhérait jusqu'en 2016. Cependant, avec le passage au SMDO qui ne réalise par les interventions pédagogiques en classe, une nouvelle organisation a dû être mise en place pour répondre aux besoins des classes pendant l'année scolaire 2016/2017.

La réalisation des animations scolaires, limitées aux classes de primaire, a été répartie comme suit :

- 12 interventions réalisées par la société L&M (prestation financée par le SMDO),
- 11 interventions réalisées par l'association d'éducation à l'environnement ALEP 60 (prestation financées par la CCPP),
- 2 interventions réalisées par la chargée de mission sensibilisation prévention de la collectivité.

En tout, 20 classes ont pu bénéficier d'une sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, soit un total de 490 élèves, lors de 25 interventions pédagogiques.

L'action des ambassadrices du tri

En 2017, la communauté de communes a mené une opération d'envergure de sensibilisation sur le tri par le biais du recrutement de 3 ambassadrices du tri pendant un an. L'objectif était de relancer une dynamique sur le tri des déchets qui tendait à s'essouffler depuis plusieurs années et de montrer la présence de la collectivité sur le terrain.

Ce projet a été mené en 2 étapes :

- **De janvier à juillet** : contrôle des ordures ménagères et communication ciblée en cas d'erreur de tri (sticker sur la poubelle et mémo tri dans la boîte aux lettres).
Lors de cette phase, chaque commune a été parcourue à 3 reprises. Tous les bacs présents lors du passage des ambassadrices du tri ont été contrôlés 7300 autocollants pour erreur de tri ont été déposés (en moyenne 1 foyer sur 4,5 lors de chaque passage).
- **De septembre à décembre** : phase de sensibilisation en porte-à-porte ou lors de manifestations.
Durant cette seconde phase, les ambassadrices du tri ont été à la rencontre des usagers à leur domicile afin de leur rappeler l'intérêt et les consignes du tri de façon ludique. Il était également remis à chaque usager un sac de pré-collecte, un Stop-pub, une boîte de collecte de piles et divers documents pour les remercier du temps consacré à la discussion.

Ces opérations ont pu être menées sur les communes de Gannes, La Neuville Roy, Saint Just en Chaussée, Bulles, Wavignies et Angivillers et ont permis de sensibiliser 457 foyers. S'y ajoutent 250 personnes sensibilisées lors de manifestations.

Cette action a représenté un coût global de 25 000€. Elle a permis d'obtenir des résultats très significatifs avec une baisse de 9% des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées et une hausse du tri de 9% également (soit 200 tonnes de recyclables supplémentaires collectés par rapport à 2016).

La communication

En 2017, l'accent été mis sur la communication orale de proximité. Néanmoins, des actions de communication écrite ont été menées :

- Une communication récurrente au sein du journal trimestriel de la Communauté de communes : le « **Plateau Picard Infos** ». Les principaux sujets abordés ont été la collecte des sapins de Noël,

l'action des ambassadrices du tri et le rappel des règles de collecte des ordures ménagères résiduelles, le compostage et les Eco-jardiniers du Plateau Picard, la Recyclerie du Plateau Picard et ses ventes exceptionnelles, ainsi que le gaspillage alimentaire.

- L'alimentation et la mise à jour de la rubrique déchets ménagers du site Internet du Plateau Picard.

La Communauté de commune communique également en direction des usagers du service par le biais de l'accueil téléphonique et du numéro vert *Infos déchets* (appel gratuit depuis un poste fixe).

En 2017, 2534 appels ont été reçus et traités soit en moyenne 49 par semaine. 37% des appels reçus concernaient la collecte des ordures ménagères et les demandes de bacs, 22% la Recyclerie du Plateau Picard, 21% les déchetteries et les demandes de badges, 8% les points tri et le tri sélectif, 6% la collecte des déchets verts en porte-à-porte et 4% le compostage.

Les actions de prévention des déchets

Le principe

La prévention des déchets désigne l'ensemble des actions menées avant même l'apparition du déchet et visant à réduire la quantité et la nocivité de celui-ci. Par exemple acheter moins emballé ou donner des objets dont on n'a plus besoin plutôt que de les jeter sont des gestes de prévention des déchets.

Les actions menées

Les principales actions menées en 2017 ont été :

- L'animation de stands de sensibilisation du grand public
 - o Lors des Rendez-vous du Terroir de mars, avril, octobre et décembre sur les thèmes du compostage, du tri, du gaspillage alimentaire et de la prévention des déchets pendant les fêtes de fin d'année.
 - o Sur des manifestations locales autour des plantes et du jardin avec le stand « Récupérez, jardinez ! » : fête de la Fleur à Lieuvillers, féerie d'Orchidées à Avrechy, marché fermier à Catillon-Fumechon, fête de la Pomme à Fournival, mais aussi à la déchetterie de Saint Just en Chaussée pour la mise à disposition annuelle de compost organisée par la Communauté de communes, ou bien à l'occasion des 25 ans du service Petite enfance et de la Journée Nationale des assistantes maternelles.
- La collecte des invendus de fin de brocantes avec 8 collectes réalisées par la Recyclerie du Plateau Picard (sur les communes de Saint Just en Chaussée, Lieuvillers, Ravenel, Montiers, Angivillers, Sains Morainvillers, Gannes, Le Plessier sur Bulles). 2,5 T d'objets ont été collectés dont 700 kg ont été mis en vente dans le magasin de la Recyclerie (soit un taux moyen de réemploi de 33%).
- La formation de 12 nouveaux Eco-jardiniers, portant à 28 le nombre d'habitants du Plateau Picard, relais actifs du message de la Communauté de communes en matière de compostage et participant régulièrement aux actions de sensibilisation organisées sur le sujet.
- La réalisation d'ateliers sur le jardinage au naturel :
 - o 6 ateliers « Ne jetez plus, compostez ! », proposés prioritairement aux acheteurs de composteurs (35 personnes sensibilisées) et animés par la chargée de mission sensibilisation prévention de la collectivité,
 - o 3 ateliers animés par l'URCPIE dans le cadre du programme « Les jardins s'emmêlent » (30 personnes sensibilisées).

- La diffusion de 4 600 Stop-pub via un réseau de 70 points relais (mairies, sites CCPP et commerces de proximité), et l'expérimentation d'une diffusion toutes boîtes via les bulletins municipaux de Lieuvillers et La Neuville Roy. Il en résulte un taux moyen d'apposition constaté de 12% sur le Plateau Picard et de 19% sur les communes de Lieuvillers et La Neuville Roy.
- Le partenariat avec le Relais Assistantes Maternelles pour sensibiliser, lors d'ateliers proposés tout au long de l'année, les usagers du service Petite Enfance au tri, au compostage et au réemploi.
- La création, avec une association locale (La Bulle d'Air) d'un nouvel outil d'information destiné au grand public, le stand « J'aime manger pas jeter ! », qui a permis de sensibiliser une soixantaine de personnes au gaspillage alimentaire dès ses deux premières utilisations (Rendez-vous du terroir d'octobre et projection du documentaire « Regards sur nos assiettes » au cinéma de Saint Just en Chaussée).

Les aspects financiers

	Personnel	Autres dépenses de fonctionnement	Total dépenses	Recettes	Coût total	Coût global par habitant
2013	33 054 €	3 159 €	36 213 €	0 €	36 213 €	1,2 €
2014	36 374 €	5 481 €	41 885 €	42 714 €	-859 €	0 €
2015	30 966 €	7 051 €	38 016 €	42 714 €	- 4698 €	-0,2 €
2016	30 357 €	6 581 €	36 938 €	34 171 €	2767 €	0,1 €
2017	32 873 €	4 720 €	37 592 €	0 €	37 592 €	1,2 €

Tableau 29. Bilan financier de la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets

Rapport annuel sur le prix et
la qualité du service
d'élimination des déchets
ménagers (2016)

Rédaction & infographie
*Communauté de Communes du
Plateau Picard*

Impression
Par nos soins

Septembre 2017

